

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

**MINISTERE DES FORETS ET
DE LA FAUNE**

**MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE**

**ECOLE POUR LA FORMATION
DES SPECIALISTES DE LA FAUNE**

**SCHOOL FOR THE TRAINING
OF WILDLIFE SPECIALISTS**

Boîte Postale 271 - GAROUA (Cameroun)

Tel : (237) 227 1125/ 2273135

Cell :(237) 989 0225/Fax: (237)227 31 35

Email: ecole.defaune@yahoo.fr

**Contribution à l'amélioration des stratégies de
lutte contre le braconnage dans le Parc
National du Mpem et Djim et sa périphérie**

Rapport rédigé et présenté en vue de l'obtention du diplôme de spécialiste de la faune

Par :

KACK II DANIEL HONORE

Stagiaire Camerounais
(Cycle B)

Superviseur :

Mme : MAHA NGALIE
Ingénieur des Eaux et Forêts/
Enseignante à l'EFG

Encadreur :

M. MBAMBA MBAMBA JEAN KEVIN
Ingénieur des Eaux et Forêts/Conservateur du
Parc National du Mpem et Djim

28^{ème} promotion

DEDICACES

A mon épouse Mme Kack Eliane Josiane qui me soutient toujours dans toutes mes bonnes ambitions, à mes enfants sans exception (EVE ANGELIQUE, PAULE SANDRA, YVES MICHEL, DANIELLE YANNIS, MARIE REINE, et DANIEL ROMARIC), mes frères et sœurs, à ma mère aussi bien en la mémoire de mon feu père décédé au cours de la première phase de formation.

Table des matières

DEDICACES	i
REMERCIEMENTS	iv
RESUME	v
CHAPITRE 1 : INTRODUCTION	1
1-1 Contexte et problématique	1
1-2 Objectifs de l'étude	3
1-2-1 Objectif global	3
1-2-2 Objectifs spécifiques.....	3
1-3 Importance de l'étude	3
CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTERATURE	4
2-1 Les Aires protégées du Cameroun	4
2-1-1 Le braconnage au Cameroun	4
2-1-2 Impact du braconnage sur la biodiversité	6
2-2 Les menaces sur les aires protégées	6
2-2-1 L'agriculture	6
2-2-2 La transhumance	7
2-2-3 Stratégie de lutte contre le braconnage sur le plan national	8
2-2-3-1 Comité National de la Lutte Contre le Braconnage (CNLCB)	8
2-2-3-2 Comité régional de la Lutte Anti Braconnage(LAB).....	8
CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE	9
3-1 Présentation du parc National du Mpem et Djim	9
3-1-1 Historique du parc national du mpem et djim	9
3-2 Facteurs écologiques	10
3-2-1 Le relief.....	10
3-2-2 Le climat	11
3-2-3 Hydrographie	11
3-2-4 La végétation	11
3-2-5 La faune	12
3-3 Environnement socio économique	14
3-3-1 La population :.....	14
3-3-2 L'habitat.....	14
3-3-3 L'agriculture	14
3-3-4 La pêche.....	14
3-3-5 L'élevage	15
3-3-6 La chasse.....	15
3-4 Collecte des données	15
3-4-1 Données secondaires.....	15

3-4-2 Données primaires	16
3-5 Choix des villages, des groupes et des personnes enquêtées.....	16
3-5-1 Population accessible.....	16
3-5-2 Echantillon et technique d'échantillonnages	17
3-5-2-1 Echantillon	17
3-5-2-2 Techniques d'échantillonnage.....	17
3-5-2-3 Types de recherches	17
3-5-2-4 Instruments de l'enquête et remplissage du questionnaire.....	17
CHAPITRE 4 : RESULTATS ET DISCUSSION.....	19
4-1- Etat des lieux du braconnage dans la localité	19
4-1-1- Présentation des espèces braconnées.....	19
4-1-1-1 Les secteurs les plus touchés par le braconnage	20
4-1-1-2 Proportion des outils et des engins de chasse.....	21
4-1-2 Circuit d'écoulement des produits fauniques indument récoltés.....	22
4-2 ANALYSE DE LA STRATEGIE.....	25
4-2-1 Stratégie de lutte contre le braconnage dans le Parc National de Mpem et Djim	25
4-2-2 Faiblesses.....	26
4-2-3 La surveillance et le contrôle.....	26
4-2-4 Accroître l'efficacité de la surveillance.....	26
4-2-5 Les menaces.....	27
CHAPITRE 5 : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	28
5-1- Conclusion	28
5-2 Recommandations.....	29
❖ Impliquer les populations riveraines dans la gestion de la faune.....	29
Identifier toute personne étrangère au sein du village.....	29
BIBLIOGRAPHIE.....	30
Bissek.J.P., 2011. Les expériences de lutte anti braconnage au Cameroun cas du Parc National de Bouba Ndjida.....	30
ANNEXES.....	32
ANNEXE n° 1 : Carte des principales Aires protégées du Cameroun. (Mai 2011).....	32
ANNEXE n°2 : Tableau des animaux de la classe A du PNMD	33
ANNEXE n°3 : Tableau des espèces de la classe « B » du PNMD	34
ANNEXE n°4 : Tableau des espèces de la classe C du PNMD.....	35
ANNEXE n°5 : Questionnaire d'enquête.....	36

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, il m'incombe de témoigner ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont aidé à réaliser cette formation d'une façon physique, morale ou financière.

Je remercie le gouvernement CAMEROUNAIS qui m'a permis de suivre cette formation qui me fait devenir spécialiste de la faune à l'école de faune de Garoua en l'occurrence le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)

A mon superviseur Madame MAHA NGALIE pour son entière disponibilité

A tous mes collègues du Cameroun et d'ailleurs avec lesquels nous avons partagé des longues expériences tant sur le plan social qu'académique durant deux ans dans le cadre de cette formation de spécialistes de la faune,

A tout le corps enseignant, à Monsieur le Directeur Monsieur TARLA FRANCIS MCHEMBI et Directeur Adjoint MONSIEUR BABALE MICHEL de l'Ecole de Faune de Garoua pour leur dévouement dans la tache qui leur est dévolue celle d'encadrer et de transmettre les connaissances tant théoriques que pratiques sur la faune sauvage.

RESUME

Le stage s'est déroulé dans le Parc National du Mpem et Djim durant la période allant du 01 au 31 Aout 2013, dans la Région du centre Département du Mbam et Kim Arrondissement de Yoko village Linté. L'étude a porté sur la « *Contribution à l'amélioration des stratégies de lutte contre le braconnage dans le Parc National du Mpem et Djim et sa périphérie* ». L'objectif global a consisté à élaborer, voire proposer des stratégies durables de la lutte anti-braconnage dans le Parc National du Mpem et Djim et sa périphérie afin de réduire de façon significative des activités illégales et du braconnage dans ledit Parc National. Il importe donc de mettre en place des stratégies efficaces de lutte contre le braconnage et de proposer des mesures visant à profiter des opportunités des points forts pour surmonter les menaces qui pèsent sur le système. Le Parc National du Mpem et Djim est l'un des rares parcs nationaux du Cameroun proche de la capitale politique et, riche en biodiversité tant faunique que floristique et dans lequel on retrouve encore une petite colonie de cette espèce emblématique qu'est l'éléphant et d'autres espèces intégralement protégées comme les chimpanzés, crocodiles, colobe guéréza, chevrotin aquatique, hippopotames, pythons et bien d'autres.

La méthodologie a consisté à collecter des données à partir des entretiens semi-structurés avec les populations locales, des enquêtes auprès des personnes ressources et des observations directes sur le terrain. Il en est ressorti que : le système de surveillance et de protection du Parc est quelque peu défaillant malgré le renforcement en personnels et matériels par l'Etat.

Ainsi, le braconnage persiste et nos analyses font état d'un manque de coordination et de partage d'une vision commune entre l'administration et les différentes couches sociales qui peuvent être impliquées afin de réduire ce fléau.

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

1-1 Contexte et problématique

Contexte

Le Cameroun, pays de la sous-région équatoriale d'Afrique, a une superficie de 475442 km² et regorge une importante gamme de ressources naturelles. Ainsi, pour leur conservation, plusieurs Aires Protégées ont été créées. On distingue cependant 34 Aires Protégées réparties en Parcs Nationaux (PN, 22), Réserves de Faune (RF, 05) Sanctuaires à Gorilles (SG, 02), Réserve de Biosphère (RDB, 01), Sanctuaires à Chimpanzés (SC, 01), Sanctuaires à Faune (SF, 02) Réserve Ecologique Intégrale (REI, 01). Cf. Carte des Aires Protégées principales du Cameroun joint en annexe.

Cependant cette faune du Cameroun en général et celle du Parc National du Mpem et Djim en particulier est soumise à ce fléau qui est le braconnage. Toutes les couches sociales y sont impliquées les femmes au premier plan, parce qu'elles servent d'intermédiaire dans les circuits de commercialisation de la viande de brousse. Sous un autre angle, des exploitations forestières exerçant leurs activités dans les périphéries des Aires Protégées entraînent des impacts négatifs sur la faune et son habitat.

L'exploitation faunique illégale est amplifiée par : la forte demande en gibier due aux afflux humains dans les zones d'exploitation, l'amélioration du pouvoir d'achat des ouvriers travaillant dans lesdites exploitations et l'amélioration des voies d'accès vers les zones préalablement enclavées qui facilite l'acheminement des produits vers les marchés urbains grâce à l'utilisation des moyens de transport de ces sociétés d'exploitation. Face à ce fléau, en attendant la mise en œuvre du plan d'aménagement dont l'élaboration est encore en phase de collecte des données (inventaire, étude socio-économique et reconnaissance du site), il convient d'élaborer une stratégie d'intervention qui globalise des activités qui doivent être menées pour la lutte anti-braconnage.

Problématique

La disparition de certaines espèces animales dans le monde est l'un des problèmes écologiques planétaires qui constituent aujourd'hui une préoccupation majeure de la communauté scientifique. Face à cette situation il est opportun de faire un état des lieux de ce fléau dans le PNMD et de trouver les moyens afin de contribuer à l'amélioration du système de lutte contre le braconnage.

Il est donc nécessaire de se poser la question de savoir :

Quel est le système de surveillance et de protection mis en place dans le PNMD? Est-il efficace ? A quel niveau se trouvent les défaillances ?

Pour répondre à ces préoccupations, il est fondamental de trouver les réponses aux questions suivantes:

- ❖ Comment est-ce que la lutte contre le braconnage peut-elle être organisée dans le PNMD ?
- ❖ Quelles sont les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités de la stratégie de lutte contre le braconnage telle qu'elle est menée dans le Parc National de Mpem et Djim ?
- ❖ Qui sont les intervenants dans la lutte anti braconnage et comment agissent-ils sur le terrain, quelles places occupent les populations locales, les autorités traditionnelles et administratives dans cette lutte ?
- ❖ Quelles sont les moyens et matériels utilisés dans la lutte contre le braconnage ?

1-2 Objectifs de l'étude

1-2-1 Objectif global

L'objectif global de notre étude dans le cadre de la conservation du Parc National du Mpem et Djim est de « *Contribuer à l'amélioration des stratégies de lutte contre le braconnage dans le Parc National du Mpem et Djim et sa périphérie* ».

1-2-2 Objectifs spécifiques

- ❖ Faire l'état des lieux du braconnage dans la localité
- ❖ Ressortir la proportion des outils et engins utilisés par les braconniers
- ❖ Présenter le circuit d'écoulement des produits fauniques indument récoltés
- ❖ Réviser la stratégie actuelle de la lutte anti braconnage dans le Parc National du Mpem et Djim .
- ❖ Proposer des alternatives nouvelles aux populations riveraines du Parc National du Mpem et Djim.

1-3 Importance de l'étude

Cette étude vise à apporter des alternatives nouvelles aux populations riveraines du Parc National du Mpem et Djim disposées à arrêter la chasse à but commerciale. Dans un second plan, cette étude permettra d'élaborer et de mettre en œuvre des méthodes de sensibilisation appropriées au contexte local afin de faire reculer le front de pression anthropique

CHAPITRE 2 : REVUE DE LA LITTERATURE

2-1 Les Aires protégées du Cameroun

Les Aires protégées se définissent comme des territoires sélectionnés par des gouvernements ou des organisations privées dans le but de les protéger contre tout dommage ou toute dégradation occasionnés par l'Homme. Ces zones sont choisies pour leur beauté exceptionnelle, pour leur intérêt scientifique ou pour le rôle qu'elles jouent pour l'héritage culturel d'un pays souvent également pour offrir des infrastructures de loisirs à la population. Selon que l'on peut leur accorder des objectifs de gestion, on distingue six catégories (06) d'Aires Protégées et celle sur laquelle porte l'objet notre étude est de deuxième catégorie. Créée par Décret N°2004 /0836/PM/ du 12 Mai 2004 du Premier Ministre Chef du Gouvernement, ses Articles 1 et 2 localisent et déterminent les limites ainsi que la superficie qui est de quatre vingt dix sept mille quatre cent quatre vingt hectares (97480 ha).

Au regard de la loi N° 94/01 du 20/01/1994 portant régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche, le domaine forestier national est constitué des domaines permanents (aires protégées ou domaines privés de l'Etat et non permanents. Ces domaines permanents doivent couvrir 30% de la superficie totale du territoire national et représenter la diversité écologique du pays (Articles 20 et 22 de cette loi.)

Le choix de la création du Parc National du Mpem et Djim(PNMD) dans la Région du Centre, Département du Mbam et Kim Arrondissement de Yoko, Village Linté repose sur la présence d'énormes potentialités fauniques et floristiques que regorge cette localité.

2-1-1 Le braconnage au Cameroun

Le **braconnage** selon la loi n° 94 /01 du 20 /01/1994 est une pratique illégale de la chasse et de la pêche soit parce que l'espèce est protégée, soit les périodes de chasse ne sont pas respectées, soit sans permis, soit dans un domaine privé ou soit par des moyens non autorisés.

Le braconnier lui est toute personne qui tue de façon clandestine les animaux.

Cette activité illégale cause de véritables ravages sur la faune dans les aires protégées. Les principaux acteurs sont des chasseurs venant des villages riverains, des régions lointaines et des pays voisins. Certains bénéficient parfois de la complicité des populations riveraines. Pendant la saison pluvieuse lorsque la surveillance des parcs est rendue difficile par le retour des grandes pluies qui inondent les accès qui conduisent au Parc, les braconniers s'y installent, boucanent sur place le gibier prélevé, qu'ils vont vendre clandestinement dans les villages au près des consommateurs, ou aux revendeurs dans les centres urbains. Parmi les matériels de chasse utilisés, on peut noter les armes à feu manufacturées et, celles de fabrication artisanale et, les câbles en acier.

Par le passé l'éloignement du Parc National du Mpem et Djim des grands centres urbains tels que Yaoundé, Douala et dans une moindre mesure Bafia, le mettait partiellement à l'abri des armes à feu modernes ; mais de nos jours, avec la facilitation des moyens de déplacement faciles et la desserte de certains points névralgiques par les exploitations forestières, les braconniers viennent des villes et même des pays voisins pour mener des activités de chasse illégale dans ce Parc.

C'est dans le même ordre d'idée que les autorités gabonaises et camerounaises ont convenu d'organiser chaque trimestre dans le sud- Cameroun des missions transfrontalières de 15 jours pour combattre le braconnage qui prend de l'ampleur dans le parc national de Minkébé, situé au nord-est du Gabon, à la frontière avec le Cameroun et le Congo-Brazzaville (ANPN et WWF 2011). Ce fléau a connu une forte intensité au Parc National de Bouba Ndjida depuis le début de la saison sèche 2012, Les estimations font état de l'abattage de 250 à 300 éléphants (Nouredie, RAPAC).

Pour décourager cette pratique, de lourdes sanctions sont de plus en plus infligées aux individus coupables de délit de braconnage. Le tribunal de première instance de Yokadouma dans le département de la Boumba et Ngoko, région de l'Est, a condamné le 03 avril 2012, 17 braconniers d'éléphants et les trafiquants des perroquets gris à queue rouge (JACO) à des peines d'emprisonnements fermes allant de 10 à 30 mois et aux amendes et dommages-intérêts qui s'élèvent à 77.169.060 Francs CFA. La décision rendue le mardi 03 avril 2012 est sans précédent dans l'histoire de la lutte contre le braconnage au Sud-est Cameroun (Sébastien Chi Elvido, 9 Avril 2012).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la conservation sur la biodiversité, le Cameroun a augmenté son réseau d'Aires Protégées. Ainsi la superficie des Aires est passée de 7,5% de son territoire national à 18%. Depuis la déclaration de Yaoundé (Sommet des Chefs d'Etats de l'Afrique sur la conservation et la gestion durable des ressources forestières,1999), un comité et une brigade de lutte contre le braconnage ont vu le jour. L'implication des populations villageoises à la gestion des ressources naturelles a été renforcée avec la création des ZIC (zones à intérêt cynégétiques) à gestion communautaire.

2-1-2 Impact du braconnage sur la biodiversité

Le braconnage se pratique généralement au détriment de la gestion durable des ressources naturelles et peut être une source de disparition rapide ou totale d'une espèce lorsqu'il vise une espèce vulnérable. Il peut contribuer à dégrader le fonctionnement des écosystèmes entiers. C'est ainsi qu'au Tchad par exemple, en vue de renforcer la lutte anti braconnage au parc national de Sedna Outa, le parc a été subdivisé en cinq (05) secteurs de patrouilles, chaque secteur équipé de la logistique et les patrouilleurs (N'gakoutou E. 2012), de même, une stratégie similaire a été adoptée au parc national de Zakouma toujours en République du Tchad (PNZ LAB 2012).

Certaines espèces telles que les éléphants et bien d'autres jouent un rôle important dans le phénomène de zoochorie et leur disparition aurait un impact écologique dans la répartition de la flore.

2-2 Les menaces sur les aires protégées

2-2-1 L'agriculture

Il ressort à la suite de nos observations sur le terrain que :

Linté est la base vie du Parc National du Mpem et Djim, il se pratique la cacao culture mais aussi de l'agriculture itinérante sur brulis (manioc, arachide, mais...).Le PNMD, créé en 2004 par le décret N° 2004/083/PM du 12 mai 2004 du premier Ministre chef du gouvernement, connaît une forte pression anthropique mais qui n'est pas liée aux activités agricoles. Les autochtones depuis fort longtemps occupaient certains points essentiels pour y mener leurs activités et lesdits sites, même avec l'existence du parc demeurent des lieux de convoitise des populations d'une part d'autre part, la non matérialisation des limites artificielles devant servir à circonscrire le parc est une menace permanente pour le parc car les populations des

diverses régions du Cameroun s'y déversent pour acquérir des terres pour la cacao culture qui se pratique uniquement dans les zones de forêt (informations obtenues auprès de l'autorité traditionnelle de Linté)

2-2-2 La transhumance

L'élevage reste une activité aussi importante pratiquée par des éleveurs transhumants. Des milliers de têtes de bœufs sont élevées dans le secteur de Linté par les éleveurs « Bororos ». La cohabitation de cette activité avec la conservation des ressources naturelles génère de nombreux conflits entre l'administration forestière et les riverains : le passage des animaux domestiques dans les aires protégées contribue par leur piétinement et le broutage à la dégradation du sol et reste un fléau pour la conservation. Il devient parfois très difficile de distinguer les empreintes des buffles à celles des bœufs. Et aussi, la présence permanente des bergers et leurs troupeaux dans les points d'eau contribuent au changement d'espace vital de certaines bêtes.

Le Parc National du Mpem et Djim a un capital fourrager considérable qui attire les animaux domestiques et les bergers détruisent non seulement les végétations ligneuses qu'ils abattent, mais aussi pratiquent un braconnage à outrance avec les armes telles que les flèches, empoisonnées, les fusils manufacturés ou de traite et les câbles d'acier. Ces derniers pour nourrir leurs importants troupeaux de bœufs, parcourent presque la totalité de l'aire protégée. Ils s'y installent à la faveur des accords verbaux obtenus auprès du chef de Groupement. La présence permanente ces bétails en lieu et place ou évolue la faune sauvage a pour conséquence la fuite des animaux vers des endroits plus éloignés.



Photo 1 : Troupeau de bœufs dans le parc au mois d'Avril 2012 Source : Kack II

2-2-3 Stratégie de lutte contre le braconnage sur le plan national

2-2-3-1 Comité National de la Lutte Contre le Braconnage (CNLCB)

L'arrêté n°082/PM du 21 Octobre 1999, porte création d'un Comité National de Lutte Contre le Braconnage (CNLCB), il est placé sous l'autorité du Ministre chargé des forêts et de la Faune, le Comité étudie et propose au Ministre les grandes orientations de la politique de mise en œuvre des stratégies de lutte contre le braconnage sur les plans national et sous régional, de ce fait il est chargé de :

- ❖ la définition et de la planification des actions de sensibilisation du public en matière de conservation de la biodiversité et des conséquences néfastes du braconnage ;
- ❖ la définition des mesures tendant à consolider la police forestière en matière de protection De la faune sauvage ;
- ❖ la planification des actions de lutte contre le braconnage ;
- ❖ la mobilisation des moyens pour la lutte contre le braconnage ;
- ❖ l'intégration de la politique sous-régionale aux actions nationales de lutte contre le braconnage.

2-2-3-2 Comité régional de la Lutte Anti Braconnage(LAB)

Le même arrêté crée des comités Régionaux qui assistent le Comité national dans le cadre des actions de lutte contre le braconnage. Présidé par le Gouverneur de Région, le Comité Régional est composé le cas échéant des responsables Régionaux des administrations et organisations représentées au Comité national, auxquels s'ajoutent un représentant par collectivité territoriale décentralisée et un représentant des organisations non gouvernementales opérant dans le secteur de l'environnement. Le Comité Régional se réunit au moins quatre (4) fois l'an sur convocation de son Président. A ce titre, il est chargé notamment de:

- ❖ planifier et de suivre sur le terrain la mise en œuvre du plan de lutte contre le braconnage ;
- ❖ faire toutes propositions utiles au Comité National dans le cadre de lutte contre le braconnage

CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE

3-1 Présentation du parc National du Mpem et Djim

Créé par arrêté N° 2004 /0836/PM du 12 mai 2004 du Premier Ministre chef du Gouvernement, le Parc National du Mpem et Djim est situé dans la Région du centre, le Département du Mbam et Kim, Arrondissement de Yoko. Il s'étend entre la latitude 08°21' et 09°00' Nord, et la longitude 14°25' et 14°55' Est et couvre une superficie de 97480 ha. Le Parc National du Mpem et Djim (PNMD) est situé au nord du Département du Mbam et Kim, au Sud de l'arrondissement de YOKO à l'Est de l'arrondissement de Engamé-Tikar et à l'Ouest de l'axe central desservant (Ntui-Yoko).

Cependant, la voie d'accès la plus facile pour le Parc National du Mpem et Djim reste l'axe transitoire partant du chef-lieu du Département du Mbam et Kim (NTUI) passant par l'arrondissement de Ngoro. Il est partiellement délimité sur son côté Est par la grande rivière Djim qui prend sa source en aval de la chaîne montagneuse qui borde l'arrondissement de Yoko et, au Sud par la grande rivière Mpem qui prend sa source dans les encablures de l'arrondissement de Namibe- Bikar. Ces deux grandes rivières coulent indépendamment et forment une embouchure au lieu dit MASSAMBE village transitoire pour atteindre le grand carrefour VOUNDOU puis Ntui, Chef-lieu de Département du Mbam et Kim. C'est donc à cet effet cette demi-boucle formée par ces deux grandes rivières qui est à l'origine de l'appellation « Parc National du Mpem et Djim.» Sur le côté Ouest il est également limité par un axe routier qui passe dans la zone périphérique et qui relie le village Linté à l'arrondissement de Normo.

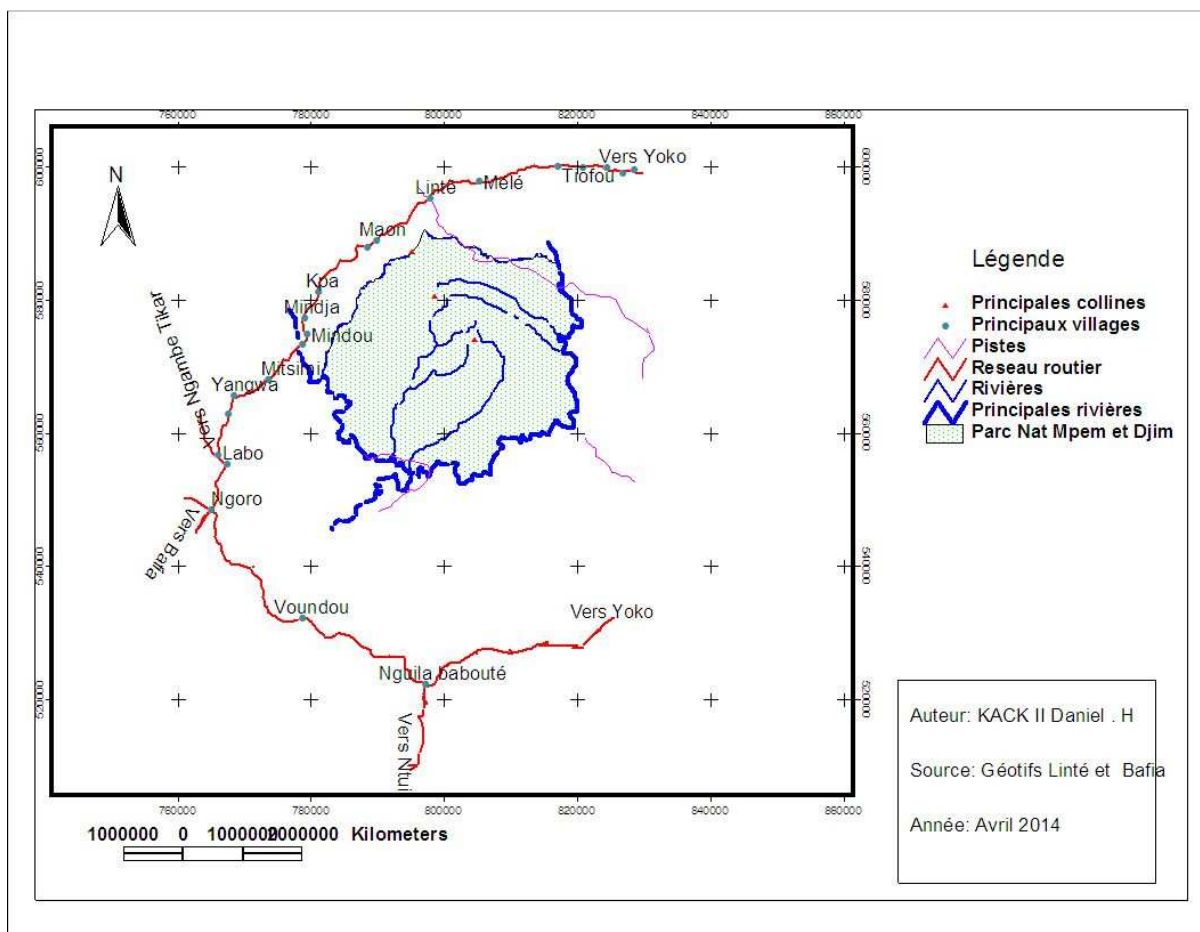
3-1-1 Historique du parc national du mpem et djim

L'appellation « Parc National du Mpem et Djim » dérive des noms de deux cours d'eaux (la Mpem et la Djim) qui coulent indépendamment l'un l'autre et se rencontrent au lieu dit Massambé. Ces rivières forment en partie les limites naturelles du Parc.

Le site actuel du Parc National du Mpem et Djim (PNMD) jadis exploité pour la petite chasse de subsistance, était soumis à de faibles pressions anthropiques, les autochtones y pratiquaient une agriculture itinérante sur brulis aux encablures du village. L'administration

s'étant rendu compte de la richesse en biodiversité de cette localité de moins en moins éloignée de la capitale politique du Cameroun, a donc décidé de la classer en aire protégée suivant le Décret N°2004/0836/PM/ du 12 Mai 2004 du Premier Ministre chef du Gouvernement.

Cette carte du Parc National du Mpem et Djim a été réalisée grâce au logiciel Arc view Gis 3.2 et aux Géotifs Linté et Bafia.



CARTE N°1 : CARTE DU PNMD : par Kack II Daniel

3-2 Facteurs écologiques

3-2-1 Le relief

Le Parc National de Mpem et Djim est constitué en grande partie par des plaines légèrement vallonnées hérissées de quelques collines dont la hauteur est comprise entre 280 et 500 m au-

dessus du niveau de la mer. Une chaîne de montagnes partant de l'Adamaoua occupe à sa périphérie la limite Nord Ouest sur des dizaines de kilomètres et atteint sensiblement une altitude de 600 m. Quelques collines culminent le parc et les principales sont : le mont NGWA, le mont NGWALINI, et le mont DOUMNING.(Source Décret de création du PNMD)

3-2-2 Le climat

Le climat est de type équatorial classique avec deux saisons de pluies et deux saisons sèches :

- ❖ Petite saison de pluies (Mars à Juin)
- ❖ Petite saison sèche (Juin à Aout)
- ❖ Grande saison de pluies (Aout à Novembre)
- ❖ Grande saison sèche (Novembre à Mars)

3-2-3Hydrographie

Le Parc National de Mpem et Djim est irrigué par des cours d'eau. La majorité de ces cours d'eau coule de façon saisonnière d'Avril à Décembre (ruisseaux) et certains sont réduits à des mares peu permanentes très poissonneuses pendant la saison sèche. Les lits des rivières sont toujours sablonneux seul le Mpem ou le Djim coulent durant toute l'année. L'eau est abondante dans le Parc, même en saison sèche. Les principaux cours d'eau à débit régulier sont : Nguni, Merir, Djim, Para, Kamkata, Mpem, Pi, Mubi, et Mé, caractérisent le drainage de l'eau au sein du PNMD.

Il faudra tout de même signaler que le système hydrographique du Parc National du Mpem et Djim est très caractéristique car il contribue en grande partie à la matérialisation des limites du Parc.

3-2-4 La végétation

La végétation rencontrée dans le PNMD est assez diversifiée en termes d'arbres, arbustes et graminées. Les ressources satisfaisantes en eau grâce à des multiples galeries forestières et de

l'absence des feux de brousse répétés et sévères ont facilité le développement d'une formation végétale de type écotone dont les espèces ligneuses les plus fréquentes dans les poches de forêts sont : *Afzélia pachyloba*, *Antandrophagma cylindreur*, *Milicia exelsa*, *Kaya spp*, *Guaréa cedrata*, *Eritroxylon manié*, *Lovoa trichilioides*, *Triplochyton sclerxylon*, *Eribroma oblongum*, *Ptérocarpu spp*, *Lochera Alatas*...Les savanes quant à elles sont à prédominance *Anona sénégalsensis*.



Photo 2 : Pistes d'accès dans le PNMD par Kack II

3-2-5 La faune

Le Parc National de Mpem et Djim regorge une importante diversité faunique (terrestre, aviaire, arboricole et aquatique) que l'on retrouve en Afrique Centrale. Nous pouvons citer entre autres : les éléphants de forêt, quelques rares panthères, des colonies de chimpanzés, des troupes de buffles, des cobes de Buffon, des guibs harnachés, des céphalophes bleus, des céphalophes à flancs roux, des babouins, vervets, des colobes guéréza, les oryctéropes, le serval, les potamochères, le chevrotain aquatique, des hippopotames dans certaines rivières comme la Mpem et la Djim, des oiseaux tels que l'aigle bateleur, l'aigle pêcheur, des touracos géants, des pintades et quelques reptiles comme le crocodile nain, le python de sebae, tortue, vipères ... Ces animaux sont très abondamment représentés. Leur classification est ainsi désignée dans le tableau joint en annexe.



Photo 3 : Buffle de savane (male et femelle) *Syncerus caffer acuminatus* source :



Photo 4 : Sitatunga (male et femelle) *Tragelaphus spekei*

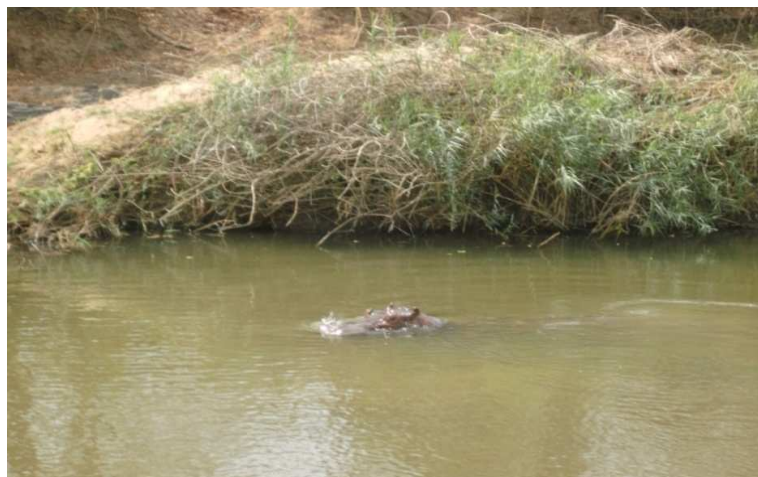


Photo5 : Hippopotame à l'embouchure des rivières Mpem et Djim (Massambé)

3-3 Environnement socio économique

3-3-1 La population :

Les informations qui découlent sont celles obtenues lors des entretiens avec les personnes rencontrées dans la zone d'étude.

Le PNMD est entouré de nombreux petits villages (hameaux) donc le plus important et le plus peuplé est Linté. Sa population est estimée à près de 1500 âmes composées des Baboutés, des Voutés, des éleveurs Bororos et quelques allogènes venus de diverses horizons dans le cadre de l'exploitation forestière cas de la Société Industrielle de Mbang (SIM) ou encore pour des raisons de chasse frauduleuse ou illégale. La langue de communication commune de la localité est le aboutée.

3-3-2 L'habitat

Les populations de Linté ont conservé l'habitat de type traditionnel fait en briques de terre, couvert d'un toit en paille. Mais toute fois on y trouve aussi des cases en semi dur couvertes de tôles.

3-3-3 L'agriculture

Le développement agricole de cette localité est favorable grâce à un climat de type équatorial. L'on y pratique l'agriculture itinérante sur brulis à l'aide des outils rudimentaires.

3-3-4 La pêche

Les activités de pêche sont menées en période morte comme en période d'activité et de façon artisanale par les villageois venant des villages environnants, et surtout par certaines colonies Maliennes qui en ont fait de la pêche leur activité régalienne. Pour les uns, cette activité leur permet de combler le problème d'alimentation, pour d'autres, c'est une source de revenue favorisant la résolution de plusieurs petits besoins familiaux ou sociaux comme la scolarisation l'habillement et bien plus. Cette pêche se pratique dans les différents cours d'eau qui forment le réseau hydrographique de la localité. En outre le matériel utilisé rassemble les hameçons, les petits filets de mailles différentes, les nasses, ou encore des

barrages orientés avec lesquels on capture beaucoup de poissons. Certains individus vont empoisonner les cours d'eaux avec les produits toxiques dans cette activité, et ramasser les poissons. Cas d'une situation vécue en l'an 2009 où le chef supérieur de Linté a organisé une équipe et ont empoisonné la rivière Mpem pour récolter le poisson et cela a fait l'objet d'un procès auprès des juridictions compétentes.

Les espèces les plus rencontrées sont : le capitaine (*Lates niloticus*), l'oréochromis, les clarias et une multitude d'autres espèces.

3-3-5 L'élevage

L'élevage est très restreint et résume autour du petit bétail (porcin, ovin, et caprin) pour les populations autochtones. Mais entre-temps, l'élevage des bovins est l'œuvre des bergers transhumants « BOROROS » qui viennent de l'Adamaoua et ailleurs.

3-3-6 La chasse

La chasse est l'activité coutumière des peuples Baboué. Ils la pratiquent en toute saison pour des raisons alimentaires mais aussi pour des raisons économiques d'où une pression accrue. Elle fait l'objet d'une pratique ancestrale et fait partie intégrante de leur mode de vie.

3-4 Collecte des données

3-4-1 Données secondaires

Les données secondaires ont été collectées pendant et après la phase de terrain, elles ont été recueillies à la bibliothèque de l'Ecole de Faune de Garoua, sur internet, dans les rapports d'activités de la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune du Mbam et Kim et au bureau de la conservation du Parc National du Mpem et Djim. Les informations recherchées se sont basées sur le contexte général de l'étude, la définition des concepts, et la délimitation du problème.

3-4-2 Données primaires

Ces données sont celles que nous avons obtenues sur le terrain à travers un questionnaire et un guide d'entretien auprès des personnes physiques. Les personnes interrogées sont les habitants riverains du PNMD, (hommes et femmes), les autorités traditionnelles. A travers certaines observations directes, et des discussions, des informations recherchées concernant la lutte anti- braconnage ont été dégagées et ont ressorti le degré d'implication des uns et des autres.

3-5 Choix des villages, des groupes et des personnes enquêtées

Pour mener nos enquêtes, nous avons choisi des échantillons selon les catégories des personnes à interroger.

3-5-1 Population accessible

Elle représente la population à laquelle on peut avoir accès. Le parc étant entouré de plusieurs petits villages dont l'accès n'est pas facile en saison de pluies, nous avons choisi le village Linté qui est d'ailleurs la base vie du Parc National du Mpem et Djim.

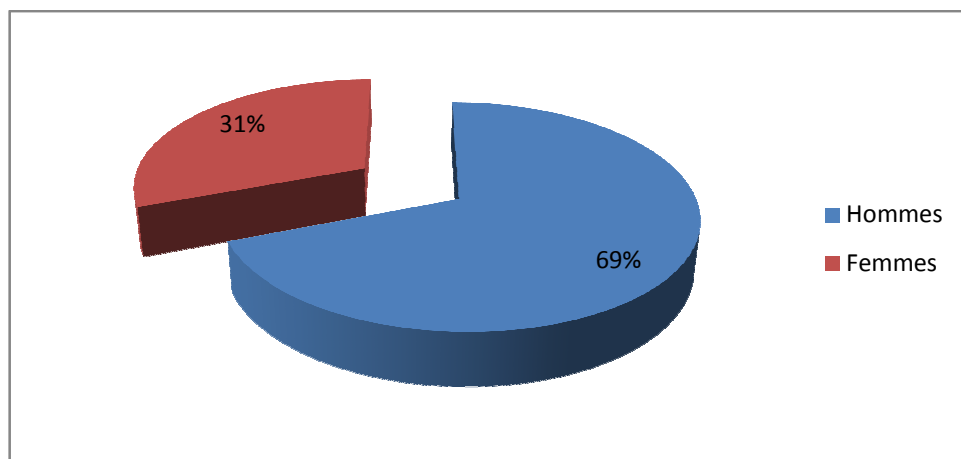


Figure n°1 : Répartition par sexe de la population accessible.

Ce graphique montre que 39 personnes donc 27 hommes 69.% et 12 femmes 31% ont représenté la population à laquelle nous avons eu à rencontrer.

3-5-2 Echantillon et technique d'échantillonnages

3-5-2-1 Echantillon

Un échantillon est une fraction représentative de la population, sa fiabilité et sa représentativité sont représentés lorsqu'il présente au moins 20% de la population accessible.

Etant donné que la population accessible du village Linté dans lequel nous avons passé le questionnaire est estimée à près de 300 âmes, notre échantillon s'élève à 60 individus à un taux de 20 %.

3-5-2-2 Techniques d'échantillonnage

Il faut faire usage de l'échantillonnage aléatoire simple qui consiste à donner à tous les individus les mêmes chances d'appartenir à l'échantillon et nous aurons donc deux procédés :

- ❖ Le tirage par simple hasard
- ❖ Le tirage systématique.

Nous avons utilisé le tirage par simple hasard qui consiste à réunir les individus et à leur faire tirer des numéros sans remise afin de distribuer en toute logique nos questionnaires.

3-5-2-3 Types de recherches

Il existe plusieurs types de recherches celle qui sera utilisée est de type exploratoire car elle lie deux variables : la variable indépendante. et celle dépendante.

La variable indépendante de notre étude est la contribution à l'amélioration des stratégies de lutte contre le braconnage dans le PNMD et sa périphérie. La variable dépendante quant à elle est la proposition des mesures d'atténuation au braconnage.

3-5-2-4 Instruments de l'enquête et remplissage du questionnaire

➤ Instruments de l'enquête

L'instrument de notre enquête est un questionnaire formé de questions réparties ainsi qu'il suit :

- ❖ L'identification (villages sexe...)
- ❖ Les questions proprement dites

➤ **Passation du questionnaire**

Ce questionnaire a été adressé le 06 Aout 2013. Le taux a été de 100%. Il s'agit dans cette rubrique d'amener les populations à comprendre dès l'entame du jeu que les questions posées ne constituent pas un instrument de représailles lié à la lutte anti-braconnage ; qu'elles nous aident tout simplement à parachever notre stage de spécialisation en matière de la faune.

CHAPITRE 4 : RESULTATS ET DISCUSSION

4-1- Etat des lieux du braconnage dans la localité

4-1-1- Présentation des espèces braconnées

Il ressort que toutes les catégories d'animaux à savoir les petits, les moyens et les grands sont chassées dans le PNMD selon les moyens dont dispose le braconnier et selon les saisons. (Buffle, cobe de Buffon, chimpanzés, pangolin géant, Sitatunga, céphalophe à dos jaune, bongo, oryctérope, céphalophe bleu, céphalophe à bande dorsale noire...)

La figure ci-dessous représente le taux de braconnage de chaque espèce dans la localité

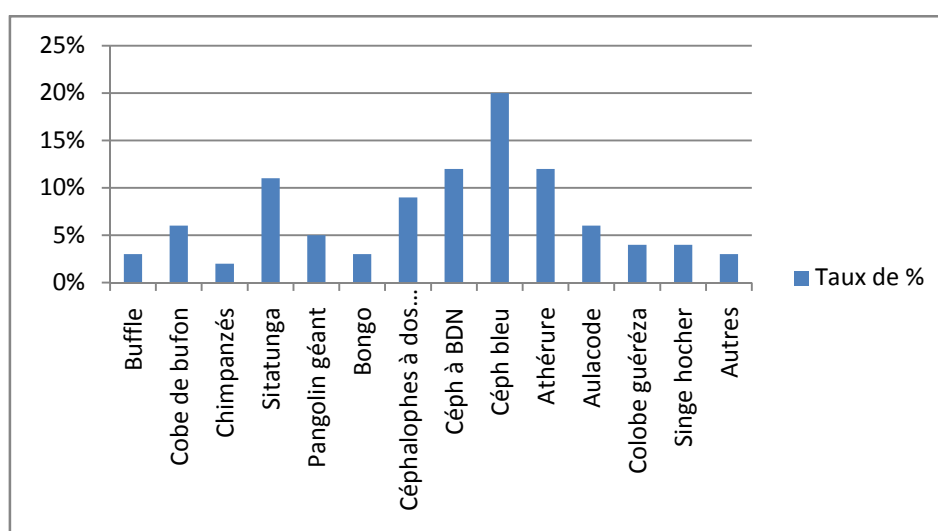


Figure n°2 : Espèces les plus chassées de la zone.

La figure ci-dessus montre les pourcentages des animaux les plus chassés dans le PNMD. Il ressort que le céphalophe bleu vient en tête avec 20%, suivi de l'athérures, le céphalophe à BDN et du Sitatunga.

La figure ci-dessous représente les espèces rares selon l'avis des braconniers dans le parc national du Mpem et Djim.

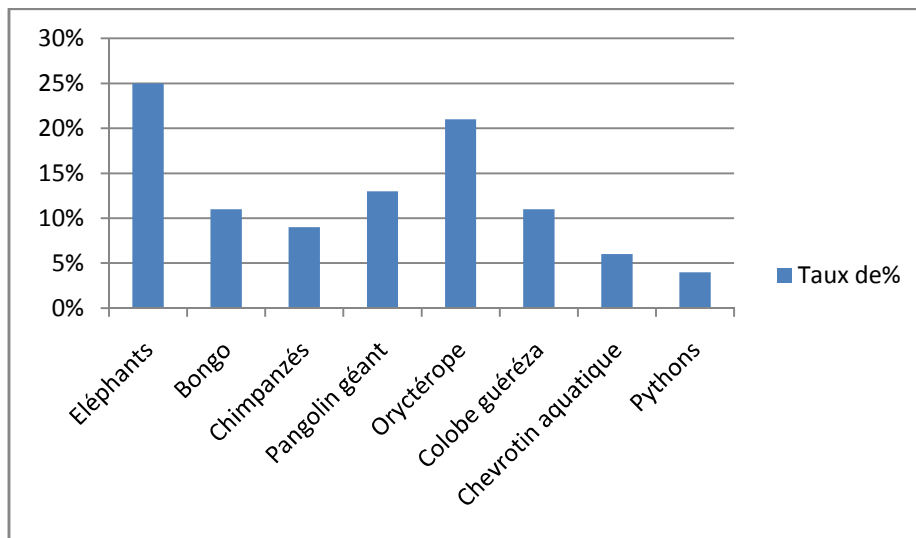


Figure n°3 : Classification des espèces rares selon les braconniers

Parmi les espèces les plus rares, l'éléphant vient en tête avec un taux de 25% suivi de l'oryctérope, pangolin géant, le Bongo, Colobe guéréza...

4-1-1-1 Les secteurs les plus touchés par le braconnage

Il s'agit ici des secteurs bien définis tels que des salines, des clairières et certaines galeries forestières à ces endroits, on rencontre des campements des braconniers. Grace à quelques chiffres obtenus auprès d'un observateur d'une ONG locale : Centre d'Appui pour les Femmes et les Ruraux (CAFER) faisant état d'environ 90 animaux abattus par semaine et repartis ainsi qu'il suit : 04 grands mammifères, 22 moyens mammifères, 64 petits mammifères.

La figure 4 illustre la catégorisation en pourcentage des animaux chassés dans le Parc National du Mpem et Djim.

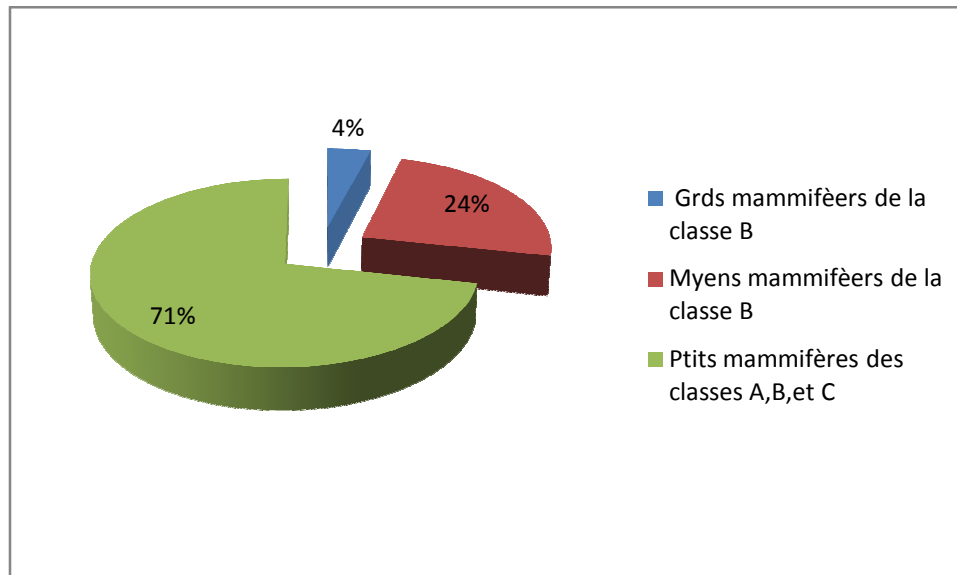


Figure n°4 : Catégorisation des animaux chassés d’après l’ONG CAFER.

Sur un total chiffré à 90 animaux abattus en une semaine il en ressort qu’il y a 04 grands mammifères soit 4.4%, 22 moyens mammifères soit 24% et 64 petits mammifères soit 71%.

4-1-1-2 Proportion des outils et des engins de chasse

Il s’agit de présenter les différents matériels qu’utilisent les braconniers dans leurs activités de chasse en fonction des saisons. Pour accomplir leurs activités de chasse, ces derniers se servent d’armes à feu manufacturées de type calibre 12, d’armes de traite communément appelées (Magba) des câbles d’acier et des appâts empoisonnés.

Pendant la saison des pluies, les câbles et les armes à feu sont plus utilisés mais lorsque la saison sèche apparaît la pratique de piégeage diminue cours mais peut se pratiquer le long des cours d’eaux, dans les galeries et aussi à proximité des salines.

Le diagramme ci-après donne des détails sur la proportion d'engins et outils de chasse et autres moyens utilisés.

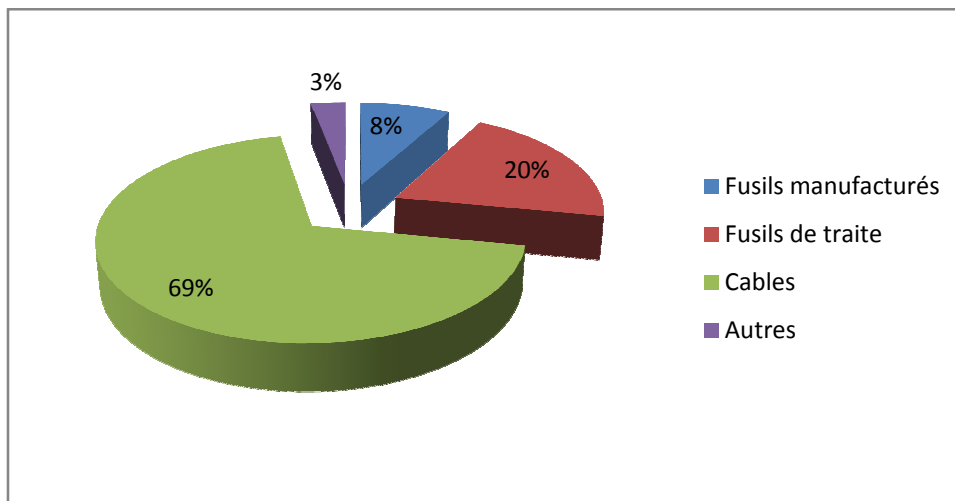
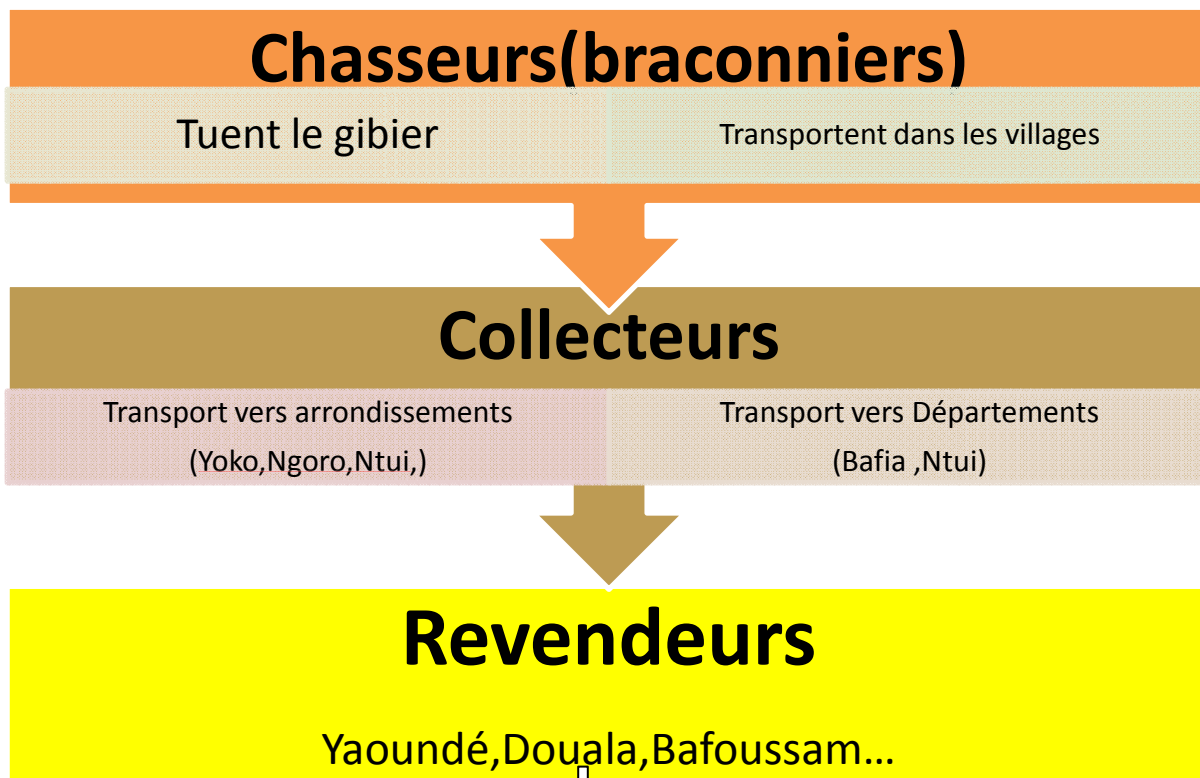


Figure n°5 : Proportion des engins et outils de chasse

69% donc 27 personnes confirment l'utilisation des câbles, 20% pour 8 personnes pour les fusils de traite, 8% pour 3 personnes pour les armes manufacturées et 3% pour 1 personne pour autres moyens de chasse.

4-1-2 Circuit d'écoulement des produits fauniques indument récoltés

Le braconnage fonctionne en réseau bien organisé dans cette localité. Toutes les couches sociales y sont impliquées. La chaîne d'écoulement commence par les chasseurs qui tuent le gibier et le transportent vers le village ou les collecteurs se chargent d'acheminer vers les chefs-lieux d'arrondissement (Yoko, Normo, Nuis,) de Département (Bafia) et, vers les grandes métropoles que sont (Yaoundé, Douala, Bafoussam...)



Les détaillants, restaurants, les garrottes, et les ménages constituent la fin du circuit.

Répartition des populations enquêtées et leurs avis sur l'intensité du braconnage

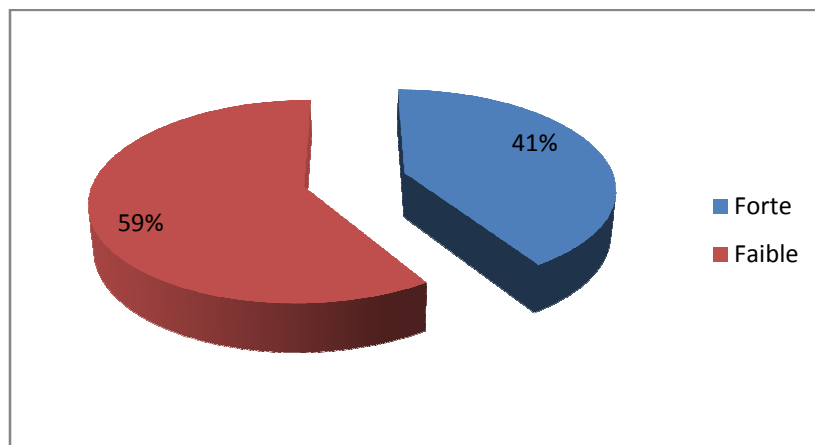


Figure n° 6 : Avis des populations sur l'intensité du braconnage

D'après les sujets interrogés 59% soutiennent que l'intensité du braconnage est faible contre 41 % qui pensent que l'intensité du braconnage est forte dans le PNMD.

La figure 7 présente les différentes raisons du braconnage au sein du PNMD

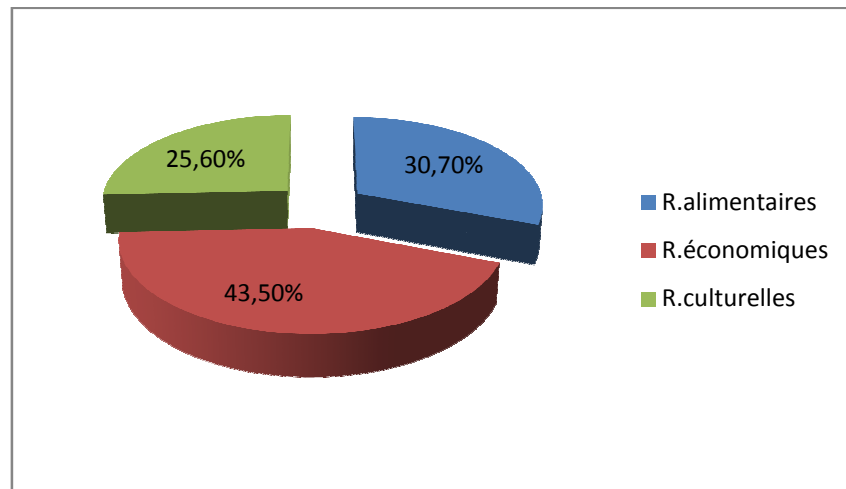
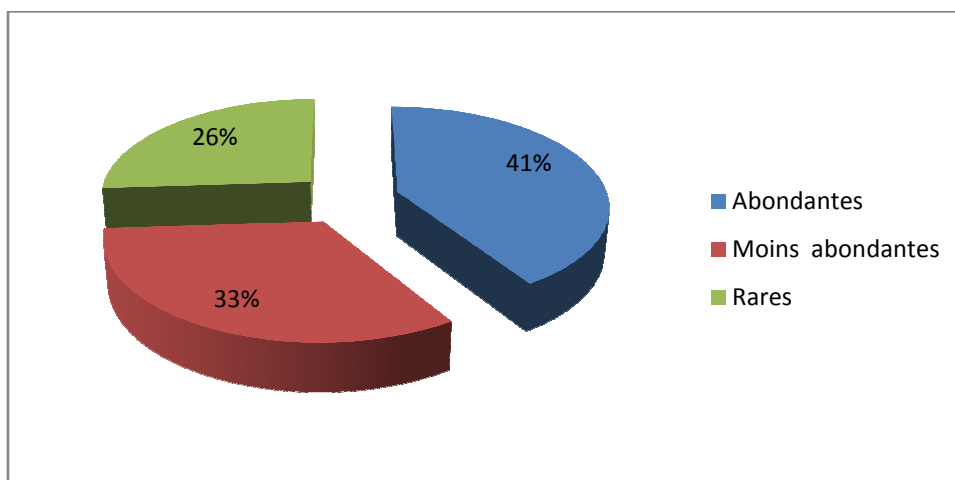


Figure n°7 : Raisons du braconnage dans le PNMD

Sur 39 individus interrogés, 30.7% déclarent que le braconnage est fait pour des raisons alimentaires, contre 43.5% affirment que c'est pour des raisons économiques et 25.6% disent que c'est pour les raisons culturelles.

La figure ci-dessous donne les opinions des populations sur la disponibilité des espèces dans le PNMD



Graphique n°8 : Opinion des populations sur la disponibilité des espèces

Sur 39 individus, interrogés 26% estiment que les espèces se font rares, 41% pensent elles sont abondantes et, 33% confirment qu'elles sont moins abondantes.

Le constat fait dans l'ensemble du déroulement des activités est que malgré les réponses obtenues à travers le questionnaire, les stratégies de lutte contre le braconnage sont genantes au sein des communautés riveraines du PNMD car outre les autres raisons évoquées, la chasse demeure une affaire culturelle pour la localité.

4-2 ANALYSE DE LA STRATEGIE.

4-2-1 Stratégie de lutte contre le braconnage dans le Parc National de Mpem et Djim

Il est important de préciser qu'aucune étude relative à la lutte contre le braconnage n'a jamais été réalisée dans ce secteur. Le parc National du Mpem et Djim est une concession forestière naturelle classée dans la Région du Centre Cameroun. Cette aire protégée abrite presque la majorité des espèces d'animaux sauvages de la savane et de forêt dans la sous région. Comparativement aux autres aires protégées du pays qui bénéficient des appuis divers, sa création depuis le 12 Mai 2004 par décret n° 2004 /0836 /PM du Premier Ministre et la présence permanente de quelques éco gardes n'influencent rien sur le rythme de récolte des produits forestiers et fauniques. Le parc subit l'intrusion des populations riveraines et celles venues clandestinement de divers horizons ces derniers profitant de sa non matérialisation des limites artificielles sur le côté du principal village.

Le manque des voies de desserte et, surtout de la multitude des pistes de contournement sont causes de dégâts au sein du parc. Il reste cependant de mettre en œuvre des différentes résolutions prises après ces différentes études relatives à la lutte anti-braconnage au PNMD. La lutte contre le braconnage se fait le plus souvent par des patrouilles de routine, ici, le déploiement sur le terrain se fait par équipe composé de 06 à 07 personnes, qui vont sillonner dans certaines artères suivant un itinéraire déterminé à l'avance, pour une durée de quatre à cinq jours. Notons que la technique utilisée diffère selon qu'on soit en saison sèche ou en saison pluvieuse. Les opérations coups de poings sont organisées selon les moyens que dispose la conservation.

4-2-2 Faiblesses

La plus grande faiblesse du parc national du Mpem et Djim est qu'il n'existe pas un plan d'aménagement ce qui ne faciliterait pas des appuis par des ONG et cela date depuis sa création jusqu'à nos jours.

4-2-3 La surveillance et le contrôle

La surveillance est un système d'alerte qui permet d'identifier les indices de braconnage dans un milieu tandis que le contrôle est le suivi quotidien des activités de chasse ou autres activités dans les aires protégées. Au Parc National de Mpem et Djim la surveillance et le contrôle sont confrontés à des nombreuses difficultés notamment :

- ❖ Le manque d'un réseau de renseignement fiable ;
- ❖ Le manque de moyens logistiques et financiers
- ❖ Le manque d'outils de défense
- ❖ La couverture partielle du parc lors des patrouilles à cause du manque des pistes carrossables.
- ❖ Les limites de l'aire protégée presque non matérialisées
- ❖ La délimitation du PNMD n'est pas claire et prête à confusion. Quelques panneaux matérialisant les zones périphériques du Parc ont été placés. Il est très fréquent de trouver des champs de cacaoyers qui existent même à l'intérieur de ces « zones tampons officieuses ».

4-2-4 Accroître l'efficacité de la surveillance

Pour un rendement optimal des personnels commis à la surveillance (fonctionnaires) du PNMP et sa périphérie, il est nécessaire et urgent de :

- ❖ Donner un appui logistique et financier aux personnels en service dans ledit parc
- ❖ D'envoyer régulièrement des équipes d'appui sur le terrain venant de la DD et Postes Forestiers ;
- ❖ De matérialiser effectivement les limites du Parc et que la surveillance soit permanente.
- ❖ De diviser le parc en plusieurs antennes de surveillance

- ❖ D'impliquer d'avantage les autorités Administratives et traditionnelles dans la conservation et la protection des ressources naturelles.
- ❖ Les autorités Administratives et traditionnelles doivent être parties prenantes dans les séances de sensibilisation auprès de la population pour attirer l'attention de cette dernière sur l'importance qu'occupe cette aire protégée dans la localité sur le plan économique, touristique et culturel.

4-2-5 Les menaces

Le braconnage , l'exploitation illégale du bois, l'agriculture et, la transhumance dans le PNMD restent les menaces les plus accrues pour la préservation des espèces animales et des essences forestières présentes dans le PNMD d'autant plus que le rythme et les méthodes de récolte de ces produits forestiers et fauniques s'accroît au jour le jour à cause de la forte demande dans les marchés locaux et de la démographie de plus en plus croissante.

CHAPITRE 5 : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

5-1- Conclusion

Au terme de cette étude portant sur le braconnage dans le PNMD et sa périphérie, l'objectif global était de contribuer à l'amélioration des stratégies de lutte contre ce fléau en mettant l'accent sur l'état des lieux du braconnage dans la localité, la proportion des outils et engins de chasse usuels ainsi que de ressortir le circuit d'écoulement des différents produits fauniques indûment récoltés. Cette étude nous a permis également de connaître les acteurs, les saisons, et les différentes destinations des produits issus du braconnage. Comme dans le monde entier et au Cameroun en particulier, le braconnage demeure l'une des causes principales de la disparition de la splendeur sauvage. Le Parc National du Mpem et Djim présente des potentialités fauniques assez importantes qui peuvent dans le cas échéant, contribuer à la valorisation économique du pays si de bonnes mesures pour la lutte contre le braconnage et à la conservation des ressources sont efficacement prises en compte au sein de cette aire protégée. Le manque d'un plan d'aménagement, des infrastructures de communication, et bien d'autres en témoignent la gravité de la faiblesse dans cette aire protégée. Cependant, il est urgent de mettre en place des actions qui pourront réduire les menaces qui minent le Parc en apportant des alternatives susceptibles de couvrir ces besoins en protéines animales des populations riveraines qui sont les premiers acteurs du braconnage. Compte tenu du nombre de jours travail sur le terrain, les résultats obtenus ne peuvent que faire l'objet d'un début de solution face à ce fléau qui implique toutes les couches sociales comme principaux acteurs.

5-2 Recommandations

A L'administration (MINFOF)

- ❖ Mettre en place une base des données afin de mieux gérer la fluctuation numérique des espèces phares du parc (Eléphants, chimpanzés, Colobe guéréza, hippopotames...)
- ❖ Impliquer les populations riveraines dans la gestion de la faune
- ❖ Créer des activités génératrices des revenus (la culture du bananier plantain, banane douce, le cacao...)
- ❖ Promouvoir le petit élevage non conventionnel (Aulacodiculture) ainsi que l'élevage des porcins, poulets de chairs, ovins, caprins...
- ❖ Valoriser la faune au sein des Aires Protégées en développant l'écotourisme génératrice des revenus.
- ❖ Disposer d'un matériel adéquat pour lutter contre des braconniers solidement armés ;
- ❖ Couvrir totalement l'aire protégée par un réseau des pistes utilisables en toute saison.

Au gestionnaire

- ❖ Contribuer efficacement afin que la base des données numériques sus énumérée soit mise en place pour connaître le potentiel faunique.
- ❖ Développer un réseau de renseignement fiable au tour du parc
- ❖ Sensibiliser pour une intégration facile de la population locale

Aux populations locales

Identifier toute personne étrangère au sein du village

- ❖ Présenter les doléances accrues de l'heure.
- ❖ Accepter les alternatives proposées
- ❖ S'adonner de plus en plus à l'agriculture tant négligée

BIBLIOGRAPHIE

Bissek.J.P., 2011. Les expériences de lutte anti braconnage au Cameroun cas du Parc National de Bouba Ndjida. P.19

Edouard, Tagueguim., 2010. Evaluation de la pression anthropique et son impact sur la faune dans les zones d'intérêt cynégétique au tour du Parc National de la Bénoué, Nord Cameroun.

Lahms, 2002. L'orpaillage au Nord-est du Gabon, histoire et analyse socio écologique, institut de recherche en écologie tropicale, Libreville 136 p.

Loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche au Cameroun. République du Cameroun

MAHA, N., 2006. Contribution à l'élaboration de stratégies de lutte contre le braconnage dans les concessions forestières n°10 038 et 10 054 de la Société Forestière et Industrielle de la Doumé (SFID) Cameroun.

Muzalami, K., 2007. Etude comparée des stratégies de lutte anti-braconnage dans le Parc National et la réserve nationale. Cas du PNKB et de la RNF.

Rapport final de la réunion tripartite du conseil des Ministres de la COMIFAC, année 2012.

Rapports d'activités Annuels (2008-2011) de la délégation départementale des forêts et de la faune du Mayo-Rey, de la délégation régionale des forêts et de la faune du Nord et du Parc National de Bouba Ndjida.

Talla, T., 2013. Cours de braconnage et contre braconnage à l'Ecole de Formation des Spécialistes de la Faune

Toutous, K., 2008. Influence des activités anthropiques sur la conservation des populations d'éléphants (*loxodonta africains cyclotis*) dans le corridor Iama-weneguisi, Guinée-Conakry.

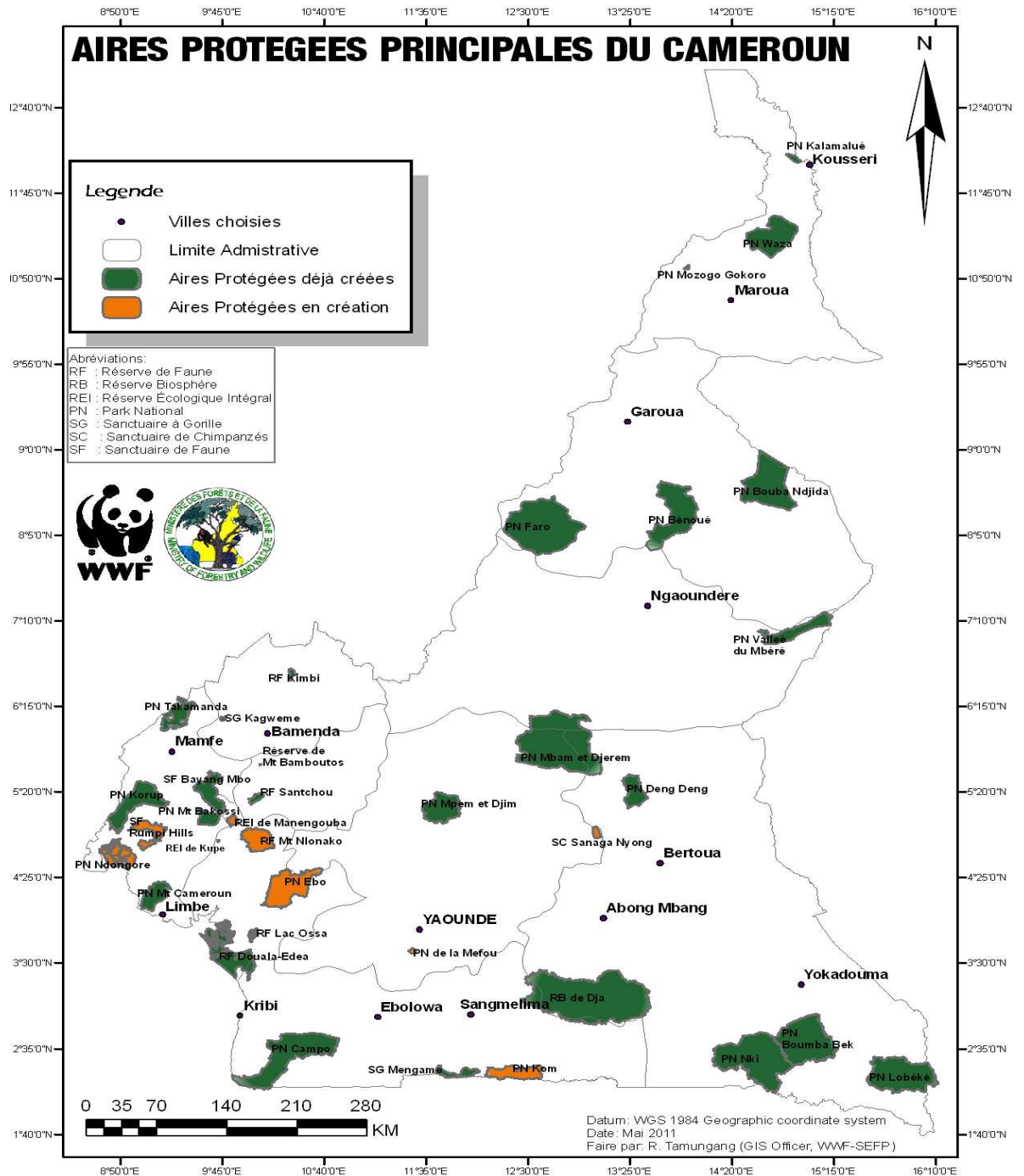
Tagues, Babale, Dingos et Talla T., 2012. Cours sur la gestion des Aires Protégées..

Tsakem, S., 2006. Contribution à l'aménagement du Parc National de la Bénoué et au développement rural des zones d'intérêt cynégétique à cogestion (N°1 et 4) au nord Cameroun.

<http://www.bdpgabon.org/articles/2011/03/29/patrouilles-conjointes-pour-lutter-contre-le-braconnage-dans-un-parc-situe-a-la-frontiere-du-gabon-et-du-cameroun/>

ANNEXES

ANNEXE n° 1 : Carte des principales Aires protégées du Cameroun. (Mai 2011)



ANNEXE n°2 : Tableau des animaux de la classe A du PNMD

Potto de Calabar	<i>Oreotocebusca labarensis</i>	A
Anomalure de beecrofti	<i>Anomalurops beecrofti</i>	A
Cercopithèque de brazza	<i>Cercopithecus neglectus</i>	A
Perroquet jaco	<i>Psittacus erithacus</i>	A
Tortue à soc (foret)	<i>Geochelone sulfatas</i>	A
Galago d'allez	<i>Galago alenti</i>	A
Touraco vert	<i>Touraco persa</i>	A
Bateleur d'Afrique	<i>Teratophus ecaudatus</i>	A
Grenouille goliath	<i>Corona goliath</i>	A
Pangolin géant	<i>Manias gigantaux</i>	A
Chimpanzé	<i>Pan troglodytes</i>	A
Eléphant	<i>Loxodonta spp</i>	A
Oryctérope	<i>Orycteropus afer</i>	A
Chevrotin aquatique	<i>Hyemoscus aquaticus</i>	A
Hippopotame	<i>Hyppotamus amphibius</i>	A
Colobe guérira	<i>Colobus guereza</i>	A
Céphalophe à dos jaune	<i>Cephalophus sylvicultor</i>	A

ANNEXE n°3 : Tableau des espèces de la classe « B » du PNMD

Bongo	<i>Tragelaphus eurycerus</i>	B
Buffles	<i>Synérèse jaffer</i>	B
Sitatunga	<i>Tragelaphus Spekei</i>	B
Guib harnaché	<i>Tragelaphus Scriptus</i>	B
Potamochère	<i>Potamochoerus arvau</i>	B
Civette	<i>Vivera civeta</i>	B
Hyène tachetée	<i>Crocuta crocuta</i>	B
Genette	<i>Genetta Spp</i>	B
Serval	<i>Félis serval</i>	B
Cobe de bouffon	<i>Kob us cob</i>	B
Palmiste africain	<i>Gy pochera angolensis</i>	B
Souimanga à tête rouge	<i>Nectarinia orbites</i>	B
Python de séba	<i>Python sébacée</i>	B
Python royal	<i>Python réguisé</i>	B
Varan de savane	<i>Varan us exanthamaticus</i>	B
Tortue molle géante	<i>Cyclanorbis el gansa</i>	B
Céphalophe à b d noire	<i>Cephalophus dorsalgies</i>	B

ANNEXE n°4 : Tableau des espèces de la classe C du PNMD

Céphalophe bleu	<i>Cephalophus monticoles</i>	C
Cercopithèque hocheur	<i>Cercopithecus nictitans</i>	C
Aulacode	<i>Thryonomys swinderianus</i>	C
Pangolin nain	<i>Mani temminckii</i>	C
Rat de Gambie	<i>Cricetomys gambianus</i>	C
Mangouste naine	<i>Helogale parvula</i>	C
Ecureuil fouisseur	<i>Xerus inauris</i>	C

ANNEXE n°5 : Questionnaire d'enquête

QUESTIONS PROPREMENT DITES

1- Nom du village :.....

2- Nom de l'enquêté :.....

3- Age :

4- Ethnie :

5- Origine : Autochtone..... .Allogène.....

6- Niveau de scolarisation :

Jamais..... Primaire..... Secondaire..... Supérieur.....

7- Situation familiale :

Célibataire..... Marié..... Divorcé..... Veuf.....

8 -Nombre de personnes en charge.....

9- D'après vous quelles sont les espèces les plus chassées

Les céphalophes.....

Les rongeurs.....

Les primates et autres

10-Selon vous il ya t-il certains animaux qui deviennent rares au niveau du village ou alors qui ont disparu ?.....

11-Quelles sont les catégories d'animaux chassées dans votre localité ?

Grands mammifères.....

Moyens mammifères.....

Petits mammifères.....

12-Quels sont les moyens que vous utilisez pour la chasse ?

Pièges Fusil..... Autres.....

13-D'après vous l'intensité du braconnage est –elle forte ou faible ?

Forte..... Faible.....

14- D'après vous quelles sont les raisons du braconnage dans votre localité

Raisons alimentaires (raisons culturelles).....Raisons économiques..... Raisons culturelles.....

15-D'après vous, pensez-vous que les espèces abondent encore dans le PNMD

Abondantes.....
 Moins abondantes.....
 Rares.....

16-Quelles sont les destinations des gibiers chassés ?

Vente..... Consommation locale.....

17- Est-ce que les espèces intégralement protégées par la loi 94 sont connues par la plupart des populations riveraines ?

Oui.....
 Non.....

18-Pensez-vous que la maîtrise des espèces phares au sein du PNMD est bonne ou mauvaise.....

Bonne.....
 Mauvaise.....

19-La stratégie de lutte contre le braconnage dans le Parc National du Mpem et Djim gêne-telle les populations dans votre localité ?

-Si oui pourquoi.....
 -Si non pourquoi.....